

RELEVER LE DÉFI DE LA JEUNESSE

Un peu plus de 750 000 jeunes diplômés vont quitter les études pour entrer dans la vie active, sans compter les dizaines de milliers de « décrocheurs » qui sont laissés au bord du chemin – phénomène accentué par la crise de la Covid-19. Dans un contexte de forte augmentation du taux de chômage, ce flot va venir grossir les rangs du million de jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

Avec un taux de chômage de 21,6 % pour les moins de 25 ans, qui devrait dépasser les 30 % au mois de décembre, les jeunes subissent de plein fouet les effets néfastes des crises économiques, et particulièrement ceux liés à la situation sanitaire post-Covid-19.

Face à cette situation, le plan « 1 jeune, 1 solution », intégré au plan de relance, doté de 6,5 milliards sur deux ans, n'est absolument pas à la hauteur des enjeux pour la jeunesse. Derrière l'objectif de diminution du taux de chômage ciblé sur les moins de 26 ans, ce plan est avant tout une vaste opération de communication qui sera déployée pour vanter les mérites des aides conséquentes données aux entreprises pour le recrutement d'apprentis, pour le recrutement en entreprise de jeunes de moins de 26 ans, pour le développement du service civique ou encore le retour des contrats aidés...

Le tout, pour le seul affichage d'une politique du nombre où les questions de sortie des dispositifs, de qualité de l'emploi, d'accompagnement social ne sont pas la priorité.

UN PLAN D'AIDE POUR QUI ?

Pour répondre à l'urgence, le gouvernement s'entête à poursuivre une politique inefficace d'exonérations de cotisations sociales pour les employeurs. Un plan qui consiste à subventionner des emplois toujours plus précaires et mal payés. Tout au bénéfice et pour les bénéfices des employeurs !

En juillet déjà, le président Macron annonçait que dans ce plan figureraient des nouvelles suppressions de cotisations sociales. Un coup porté au financement de la Sécurité sociale et aux couvertures des risques, alors même que les mécanismes de redistribution s'avèrent plus que jamais indispensables dans la période. Une politique qui correspond aux exigences du Medef qui déclarait dans un communiqué au mois de juillet avoir « été entendu ».

Pour encourager l'apprentissage, les patrons n'auront plus à payer les apprentis : une aide de 5 000 € pour un jeune de moins de 18 ans et 8 000 € pour un apprenti majeur sera versée par l'État.

Tous les efforts sont portés sur le « coût » du travail. En effet, le renforcement du nombre de contrats précaires est à l'ordre du jour *via* des créations de contrats d'insertion et de services civiques. Le premier ministre Castex a notamment annoncé la création de 100 000 missions de service civique dans le but d'endiguer le chômage. Une annonce qui démontre là le

véritable usage des services civiques, bien à côté de l'objectif initial qui était « *d'encourager l'engagement citoyen* ».

Concernant les incitations à l'embauche, le gouvernement met en place une subvention de 4 000 € sur un an pour un salarié embauché sous CDI ou CDD d'au moins trois mois. En clair, sur une durée d'un an, le CDI ou le CDD est subventionné de la même manière : deux formes de contrats mis à égalité alors qu'il n'en est rien pour les salariés. Un vrai plan pour la jeunesse – et non pour le patronat – se devrait de prioriser l'accès à un emploi sécurisé en priorisant le CDI.

Pendant ce temps, le gouvernement reste sourd aux demandes de la jeunesse. Rien pour éviter que les inégalités continuent de se creuser et que la précarité n'explode. Aucune des problématiques comme le logement, les mobilités, l'extrême précarité pour certains jeunes n'est prise en compte. Prenons pour exemple le coût de la vie, qui pour un étudiant augmente de 3,69 % en cette rentrée, sachant qu'ils et elles devront déboursier en supplément du transport et du loyer alors que les APL baissent, l'achat de masques que le gouvernement refuse de fournir gratuitement.

Pour changer de cap, un plan de rupture exige que des moyens conséquents soient destinés à la jeunesse, avenir du pays, pour relancer l'emploi, l'insertion ainsi que la protection sociale des jeunes en recherche d'emploi.

LES 12 REVENDICATIONS DE LA CGT AFIN DE SORTIR LES JEUNES DE LA PRÉCARITÉ :

- la création d'un revenu d'insertion à la hauteur de 80 % du Smic pour permettre aux jeunes de se consacrer à leurs études ou à la recherche d'un emploi stable;
- l'égalité d'accès à un service public d'éducation, de formation initiale et d'orientation de qualité;
- la mise en place dans l'entreprise d'un dispositif de tutorat pour les jeunes de moins de 26 ans, assuré par des salariés « sénior » bénéficiant d'un droit à un départ anticipé à la retraite;

- la lutte contre les discriminations à l'embauche en sanctionnant les entreprises qui utilisent une sélection autre que le niveau de qualification requis;
- la création de « garanties jeunes » pour ceux en rupture qui ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi, mises en œuvre notamment par les missions locales avec des effectifs et un financement adéquat;
- la mise en place d'un véritable statut du stagiaire qui doit être rémunéré dès le premier jour *a minima* à hauteur de 50 % du Smic et plus en fonction du niveau de qualification;
- la formation professionnelle ne doit plus être à la seule main du patronat. Elle doit jouer un rôle structurant et émancipateur dans le cadre de la transformation du travail due aux transitions écologiques, climatiques, énergétiques et numériques;
- l'ouverture du droit au chômage pour les jeunes en recherche d'un premier emploi, pour ne pas avoir à accepter le « premier contrat de travail venu », en inadéquation avec leurs qualifications;
- l'arrêt des politiques publiques visant à réduire voire supprimer des postes dans la fonction publique afin de répondre aux besoins d'insertion professionnelle et d'insertion sociale;
- la possibilité d'accéder aux logements sociaux, l'augmentation des places dans les foyers de jeunes travailleurs et pour les logements étudiants Crous;
- un financement des transports publics et leur développement permettant leur accès partout dans les territoires, avec un prix modéré pour les jeunes;
- travailler moins, pour travailler tous ! La réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires sans perte de salaire ni aggravation des conditions de travail permettrait l'embauche massive des jeunes.